

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Gîte CASCADE DES PINS

Meublé de tourisme ★★★

1

Informations du bailleur

SpéCiMen SpéCiMen
SpéCiMen SpéCiMen
SpéCiMen SpéCiMen
SpéCiMen SpéCiMen
SpéCiMen SpéCiMen

Information du (des) locataire(s)

Nom(s)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Adresse	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Téléphone	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Email	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le présent contrat de location saisonnière est indissociable des Conditions Générales de location et de la Charte d'utilisation de la piscine, annexées au contrat.

La signature du (des) locataire(s) emporte(nt) l'acceptation sans réserve de l'ensemble de ces documents.

Article 1 – Objet

La présente location est conclue à titre de résidence temporaire et de loisir, conformément à l'article L.324-1-1 du Code du Tourisme. Elle ne peut en aucun cas constituer une résidence principale ou secondaire et exclut tout droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Logement

Le bailleur loue au locataire le gîte « Cascade des Pins » situé au 280B route du village, 07200 Mercuer, classé meublé de tourisme 3 étoiles, pour une capacité maximale de [nombre] personnes.
[nombre] adulte(s), [nombre] enfant(s)

Les règles de sécurité, d'usage et de capacité sont précisées dans les Conditions Générales de location annexées.

Article 3 – Durée

La location est conclue pour la période suivante :

- Entrée : [date] à partir de 16h00
- Sortie : [date] au plus tard à 10h00

En cas de léger retard dû à un imprévu, nous faisons preuve de souplesse. Au-delà, des frais peuvent s'appliquer (voir conditions générales).

Article 4 – Tarif, paiements et dépôt de garantie (caution)

- **Montant total du séjour** (hors taxe de séjour, options éventuelles et forfait ménage) : €
- **Arrhes** (exclusivement par virement bancaire lors de la réservation) : €
- **Solde** (au plus tard 30 jours avant l'arrivée) : €
- **Dépôt de garantie (caution)** : 1000€ (empreinte CB, non débitée sauf retenue justifiée)
- **La taxe de séjour** est à régler à l'arrivée, en espèces, au tarif en vigueur au moment du séjour



Gîte CASCADE DES PINS ★★★

Mercuer (07)

www.cascadedespins.fr

Paraphe(s) locataire(s) _____

Article 5 – Description du logement

Le logement objet du présent contrat est un gîte meublé classé 3 étoiles, comprenant :

- Une pièce principale avec coin cuisine équipé
- Jusqu'à 3 chambres (jusqu'à 3 lits en 140cm, 1 lit en 90cm)
- Un cellier avec lave-linge (accès ponctuel <7 jours sur demande)
- Une salle d'eau avec douche et WC
- Un WC indépendant
- Une terrasse privative avec mobilier de jardin (table, chaise, baby-foot, barbecue..)

Article 6 – État des lieux

Un état des lieux visuel est réalisé par photographies et/ou vidéos horodatées immédiatement avant l'arrivée.

Ces supports feront foi en cas de litige. Le locataire accepte expressément ce mode de constat.

Article 7 – Piscine

L'utilisation de la piscine est strictement réservée aux locataires du gîte. Elle est non surveillée et protégée par une alarme homologuée. L'accès et l'usage de la piscine se font sous l'entière responsabilité des locataires.

La Charte Piscine annexée précise les règles de sécurité et d'hygiène. Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect de la charte ou du défaut de surveillance d'un enfant.

Article 8 – Acceptation des Conditions Générales et de la Charte Piscine

La signature du présent contrat vaut acceptation intégrale des Conditions Générales de location et de la Charte Piscine annexées. Chaque page de l'ensemble (contrat, CG, charte) doit être paraphée par le(s) locataire(s).

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance du contrat, des conditions générales et de la charte piscine et les accepter sans réserves »

> Vérification d'identité : Le locataire principal devra présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité à l'arrivée.

Sans cette vérification, aucune remise des clés ni encaissement de caution ne sera effectuée et la réservation sera annulée sans remboursement.

Nom et signature de

Nom et signature de

M. : _____

Mme. : _____



Gîte CASCADE DES PINS ★★★

Mercuer (07)

www.cascadedespins.fr

Paraphe(s) locataire(s) _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Horaires et durée

Entrée après 16h00, sortie avant 10h00.

Sans nouvelles du locataire, la location redevient libre 24h après l'arrivée prévue.

« La pièce d'identité officielle du locataire principal sera vérifiée à l'arrivée ».

Toute prolongation devra faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Restitution des lieux

Le locataire s'engage à libérer le logement et à restituer les clés au plus tard à 10h00 le jour du départ prévu.

Un léger dépassement de l'horaire, justifié par des circonstances exceptionnelles (ex. jeunes enfants, imprévu mineur), pourra être toléré à titre gracieux.

Au-delà d'un retard supérieur à une heure, et sauf accord écrit préalable du bailleur, l'occupation constitue une situation sans droit ni titre.

Dans ce cas, le locataire sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 200€ par jour calendaire entamé de retard.

Le bailleur se réserve également le droit de demander une indemnisation complémentaire si le préjudice subi est supérieur.

Toute prolongation devra faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Capacité

Le nombre de locataires ne peut dépasser la capacité prévue au contrat. Aucun invité supplémentaire ne peut être hébergé.

Responsabilité du (des) signataire(s)

Je (nous) me (nous) porte(ons) responsable(s) du respect du contrat et des conditions générales, ainsi que des actes de l'ensemble des occupants (adultes et enfants).

Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés, sauf accord écrit préalable. Le locataire est informé de la présence d'animaux de basse-cour (coq et poules) sur la propriété.

Invités

Les visites d'amis ou de famille sont tolérées avec accord préalable écrit. Ils ne peuvent en aucun cas passer la nuit sur la propriété.

Piscine

Piscine sécurisée par alarme, mais non surveillée. Accès réservé aux seuls locataires. La Charte Piscine annexée précise les règles de sécurité et d'hygiène.

Sécurité et fermeture

Conformément à l'article 1728 du Code civil, le locataire est tenu d'user paisiblement du logement loué et d'en assurer la garde raisonnable. Le locataire s'engage à fermer correctement toutes les portes, fenêtres et accès du gîte lors de ses absences, ainsi qu'à utiliser les moyens de fermeture mis à disposition (serrures, verrous, etc.).



Il est strictement interdit de faire réaliser ou conserver un double des clés du logement. Toute perte ou reproduction non autorisée entraînera le remplacement complet de la serrure, aux frais du locataire.

En cas de vol, de cambriolage ou de dommage résultant d'un défaut de fermeture ou d'un double de clés non restitué, la responsabilité du locataire pourra être engagée et il pourra être tenu d'indemniser le bailleur pour les pertes subies.

Il appartient au locataire de vérifier que son assurance responsabilité civile villégiature couvre ce type de sinistre.

Pour des raisons de sécurité, la propriété est équipée de caméras extérieures. Elles sont uniquement destinées à la protection des biens et des personnes, sans surveillance des locataires.

Paielements (aucun chèque ne sera accepté)

- Arrhes : par virement bancaire.
- Solde : par virement bancaire ou ANCV Connect uniquement, au plus tard 30 jours avant l'arrivée.
- Réservation <30 jours : paiement intégral exigé par virement instantané.
- Taxe de séjour : à régler à l'arrivée, en espèces, au tarif en vigueur au moment du séjour (tarif actuel : 1,11€ par adulte et par nuit)

Caution

1000 € par empreinte CB (non débitée). Retenue possible de 100 à 150 € pour le ménage si le logement est rendu sale. (*Nous n'acceptons plus ce dépôt de garantie par chèque bancaire*).

Assurance

Le locataire doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile villégiature avant le début du séjour contenant l'adresse compète du logement.

Options

Draps et serviettes de toilette : 10 € par lit (offerts dès 3 nuits).

Forfait ménage : 100 € (mais logement à rendre propre au minimum : sols balayés, WC nettoyés, vaisselle rangée, poubelles vidées).

Pizza au feu de bois offerte pour toute semaine complète si le bailleur est présent.

Informations complémentaires

Un accès Internet Wi-Fi est mis à disposition gratuitement des locataires. Il est fourni et géré par la société 2iSR.

Annulation

En cas d'annulation par le(s) locataire(s) les arrhes restent acquis au bailleurs.

Une étude au cas par cas sera faite pour des cas de forces majeures pour obtenir, à notre seule discrétion le remboursement ou un avoir valable 14 mois.

En cas d'annulation par le Bailleur, celui-ci restitue au(x) locataire(s) le double des arrhes versées, conformément à l'article 1590 du code civil.

Juridiction

Tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de Privas (07).



Gîte CASCADE DES PINS ★★★

Mercuer (07)

www.cascadedespins.fr

Paraphe(s) locataire(s) _____

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PISCINE

« Le respect des règles suivantes conditionne l'accès et l'usage de la piscine »

La piscine est strictement réservée aux locataires du gîte. La hauteur de l'eau est d'environ 1,40m. Elle est non surveillée et son utilisation implique le respect des règles suivantes :

- Enfants de moins de 10 ans ou ne sachant pas nager : accompagnés et surveillés par un adulte.
- Bébés : port obligatoire de couches spéciales.
- Interdiction de se baigner la nuit sans accord préalable.
- Interdiction d'accéder au local technique ou de manipuler le robot.
- Interdiction de jouer avec l'alarme.
- Interdiction de jeter/pousser quelqu'un dans l'eau, de crier ou de jouer violemment.
- Interdiction de manger ou fumer aux abords de la piscine.
- Interdiction d'utiliser du savon ou des produits dans l'eau.
- Respect du mobilier de jardin mis à disposition.
- La sécurité est assurée par alarme homologuée, mais elle ne remplace pas la vigilance des adultes.
- Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect de cette charte ou du défaut de surveillance d'un enfant.

Il est formellement interdit de marcher, de s'asseoir ou de stationner sur la zone indiquée en rouge sur la photo disponible aux abords de la piscine (risque de chute).

Sanctions en cas de non-respect de la charte

Certaines règles mineures pourront donner lieu à un **simple rappel** (par ex. consommation de nourriture, boissons ou tabac aux abords immédiats de la piscine).

En revanche, tout manquement grave aux règles de sécurité (par ex. accès à une zone interdite, absence de surveillance d'enfants, dégradations, ou incident sanitaire tel qu'une souillure de l'eau) pourra entraîner la **fermeture temporaire ou définitive de l'accès à la piscine pour le restant du séjour**, sans indemnité ni compensation.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance et accepter les règles d'utilisation de la piscine »

Nom et signature de

Nom et signature de

M. : _____

Mme. : _____



Gîte CASCADE DES PINS ★★★

Mercuer (07)

www.cascadedespins.fr

Paraphe(s) locataire(s) _____